

SURVEILLANCE DES MALADIES À CARACTÈRES PROFESSIONNELS : QUELLES UTILISATIONS DES DONNÉES ?



Juliette CHATELOT – Direction Santé Travail, épidémiologiste, responsable du programme MCP – Santé Publique France – Saint-Maurice

Pauline DELEZIRE – Direction Santé Travail, épidémiologiste – Santé Publique France – Saint-Maurice

Aurélien FOUQUET – Direction Santé Travail – Santé Publique France – Saint-Maurice

Loïc GARRAS – Direction Santé Travail – Santé Publique France – Saint-Maurice

Julie HOMERE – Direction Santé Travail – Santé Publique France – Saint-Maurice

Maëlle ROBERT – Direction Santé Travail – Santé Publique France – Saint-Maurice

Introduction :

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies comme toute pathologie susceptible d'être d'origine professionnelle non reconnues en maladie professionnelle (MP). Dans le cadre de sa mission de surveillance épidémiologique des risques professionnels, Santé publique France met en place, en partenariat avec l'Inspection médicale du travail, un système de surveillance de ces pathologies s'appuyant sur l'expertise des médecins du travail volontaires et de leur équipe.

Objectifs :

L'objectif est de présenter un panorama des utilisations récentes des données recueillies dans ce programme : les analyses menées chez les salariés de la grande distribution alimentaire, l'évolution des facteurs organisationnels, relationnels et éthiques (Fore) signalés en lien avec des MCP et la mise à jour de l'indicateur de sous-déclaration des troubles musculo-squelettiques (TMS) en MP.

Méthodologie utilisée :

Les médecins du travail signalent pendant 15 jours deux fois par an, toutes les MCP et les agents d'exposition associés. Les caractéristiques socioprofessionnelles de tous les salariés vus en visite lors de ces périodes sont également recueillies.

Actions et/ou résultats :

Sur la période 2007-2014, les salariés de la grande distribution alimentaire avaient un risque accru de TMS comparé aux autres salariés (OR femmes = 2,0 [1,8 - 2,1] et OR hommes = 1,3 [1,1 - 1,5]).

Entre 2007 et 2015, la part de salariés avec au moins un Fore augmentait de 11 % ($p < 0,0001$), et était supérieure de 15 % en moyenne chez les femmes chaque année comparée à celle des hommes. Cette augmentation concernait l'organisation fonctionnelle de l'activité et les relations au travail avec violence.

Pour l'année 2011, l'indicateur de sous-déclaration des TMS variait de 53 % (fourchette de variation : 37-66 %) pour le rachis lombaire à 73 % (68-79 %) pour le coude.

Discussion / Analyse critique (leviers, freins) :

Ce dispositif est un outil pour l'orientation des politiques de prévention, en région comme au niveau national. Il participe à estimer la sous-déclaration en MP et à évaluer de l'impact des modifications de tableaux. Il nécessite une participation des professionnels de santé qui pourrait être facilitée par le recueil automatisé de certaines données.

Conclusion :

Ce dispositif, basé sur des données de terrain, est essentiel pour documenter l'état de santé des salariés français et s'intègre naturellement dans la mission de veille sanitaire des Services de Santé au travail.



Pour contacter l'auteur de cette communication : pauline.delezire@santepubliquefrance.fr